

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011

**20) Réalisation d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon
-contribution au débat public**

L'an deux mille onze, **dix-neuf décembre**, le conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre BAUCHET, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **12 décembre 2011** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présents : M. Pierre BAUCHET, Maire, Mme Marie-Agnès LINGUET, Adjointe, M. Jean-Pierre BARNOUX, Adjoint, Mme Akila CHELIOUT, Adjointe, Mme Monique LEMOINE, Adjointe, M. Bernard MEUNIER, Adjoint, Mme Chantal GABELLIER, Adjointe, M. Alain CHRASTEK, Adjoint, M. Pierre MERCIER, Adjoint, Mme Edith FOUCHER, M. Angelo FERRO, M. Patrick ERIT (arrive à la question n° 1), Mme Françoise BLANCHET, M. Michel MONTANE, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Gérard BOURDERIOU, Mme DIALY COULIBALY, Mme Jacqueline BESNARD, M. Marc ANDRIEU (arrive à la question n° 3), Mme Marie-Ange LANSON, M. Jean-Jacques RATAJSKI, M. Patrick MARTINEZ (arrive à la question n° 1), M. Michel BREFFY, Mme Carole CANETTE, M. Alain ROMERO, Mme Christine PERRICHON, M. Bernard MARTIN, Mme Brigitte CHANCEL, M. Patrick LAMIABLE

Excusé(e)s : M. Philippe DESORMEAU, Adjoint (donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET), Mme Sophie LOISEAU, Adjointe (donne pouvoir à M. Pierre BAUCHET), Mme Laurence THOMAS, Mme Isabelle LEMAIRE (donne pouvoir à Mme Brigitte CHANCEL)

Absent(e)s : Mme Karima GHARNIT, M. Laurent SOUCHET

Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE remplit les fonctions de secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL

20) Réalisation d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon -contribution au débat public

M. BAUCHET, Maire, expose

Par délibération du 18 octobre 2011, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire adoptait le cahier d'acteurs mis en place dans le cadre du débat public concernant le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération est concernée par ce projet au titre de ses compétences développement économique, aménagement de l'espace et transports urbains.

La ville d'Orléans a de même adopté son cahier d'acteurs par délibération du 18 novembre 2011.

Les cahiers d'acteurs formalisent, dans un cadre imposé, les avis des personnes morales intéressées par le projet mis en débat en vue de leur publication par la commission particulière du débat public.

Inscrite dans la loi du 8 août 2009, dite Grenelle 1, la construction d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon s'est vu fixer quatre objectifs majeurs par M. le Secrétaire d'Etat aux transports au nombre desquels figure la volonté de relier Orléans au réseau des TGV.

Le maître d'ouvrage de ce projet, Réseau Ferré de France, a retenu quatre scénarios de trajet dont deux présentent une option ouest, seule à répondre pleinement à cette volonté de desservir Orléans. C'est vers ces deux tracés que va le soutien des élus municipaux. En effet, il est relevé que les scénarios ouest-sud et ouest proposent chacun deux variantes et que celles-ci prévoient, de toute façon, une desserte des Aubrais.

L'agglomération et la commune bénéficieront en l'occurrence de liaisons nouvelles ou particulièrement améliorées avec Paris, son potentiel économique et ses aéroports ainsi qu'avec d'autres pôles urbains de première importance.

En outre, dans le cadre de cette réflexion, il importe d'évoquer le devenir de la zone entourant, du nord au sud, la rue André Dessaux et longeant l'espace ferroviaire fleuryssois. L'importance stratégique, en matière notamment de dynamisme économique de cette zone pour l'agglomération et même au-delà (témoin, le fort partenariat qui s'est constitué autour de ce projet) ne peut que sortir renforcée par l'arrivée d'un TGV, entre autre, raison certes sensible pour les élus fleuryssois, parce que cette arrivée rendra évidente l'ouverture d'une gare bis à l'ouest et permettra le désengorgement de l'actuelle gare.

L'argumentation et les conclusions des cahiers d'acteurs de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et de la ville d'Orléans se rejoignent en faveur des deux tracés ouest-sud et ouest.

Ville de Fleury les Aubrais

Aussi, la ville de Fleury les Aubrais,

-déclare-t-elle adhérer aux arguments développés dans les cahiers d'acteurs remis par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la ville d'Orléans à la commission particulière du débat public,

-entend-t-elle se mobiliser à travers ses élus, ses entreprises et ses habitants pour défendre les deux scénarios ouest devant les instances décisionnaires.

Adopté par 26 pour, 6 ne prennent pas part au vote (Mme Lemoine, M. Ferro, M. Romero, Mme Perrichon, M. Lamiable et M. Martin).
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 21 dec 2011

Publié/notifié le 21 dec 2011

P/Le Maire

Le directeur général

J. Benhamou

Fleury-les-Aubrais, le 20 décembre 2011



Le Maire

Pierre Bauchet

La Directrice de l'administration
générale, S. BOREL
S. Borel